



mise sous séquestre de la totalité,ou d'une partie,des charges

Par **tonio**, le **17/10/2009** à **11:53**

bonjour,
habitant dans un HLM,au 3é étage,depuis un certain temps les parties communes sont à la limite de la salubrité.En cause :une petite minorité de locataires qui jonchent les escliers de détritrus de toutes sortes ,et de poils de chien!Après intervention auprès des principaux intéressés et aussi auprès de l'office des HLM,je ne constate aucune amélioration.Ma question est donc la suivante:
puis-je mettre sous séquestre les charges d'entretien et de nettoyage,et, si oui, sous quelles conditions(démarches administratives ,etc....)?
Merci pour votre réponse,qui ,je l'espère ,sera rapide. C'est urgent!
Cordialement.